



SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LA FORMATION AGRICOLE et RURALE

Quels ancrages territoriaux des dispositifs de
formation et d'insertion agricole ?

Montpellier, du 13 au 15 décembre 2016



Réseau international FAR

Sommaire

Introduction	p. 2
Problématique traitée par le séminaire	p. 3
Principaux résultats	p. 4
- L'expérience des pays	p. 4
○ Cameroun	p. 4
○ Madagascar	p. 7
○ Maroc	p. 8
○ Sénégal	p. 9
○ France	p. 10
Les principales conclusions	p. 11
- Ancrer les dispositifs de la Far dans leur territoire	p. 11
○ Mise en place d'instance de concertation et de pilotage	p. 11
○ Nécessité de diagnostic de territoire partagés et ciblés	p. 11
○ Articulation toujours nécessaire avec les niveaux stratégiques supérieurs	p. 11
○ Posture à adopter par les centres de formateurs	p. 11
○ Diversité et complémentarité	p. 12
○ Nécessité de garantir la reconnaissance nationale des formateurs	p. 12
○ Volet foncier	p. 12
- Ancrer les dispositifs d'insertion des jeunes formés dans les territoires	p. 12
○ Précautions à prendre	p. 12
○ Travailler à un processus d'implication / intégration des acteurs du territoire	p. 12
○ Voir une réflexion sur les étapes à suivre pour accompagner l'insertion	p. 12
○ Accès au financement	p. 12
○ ...mais l'insertion ne se limite pas au financements	p. 13
○ Facteurs qui favorisent l'insertion	p.13
Les recommandations	p. 13
- Recommandations générales	p. 13
- Proposition de feuille de route pour le Réseau FAR	p. 13

Annexes et liste des participants sur ([WWW. Reseau-far.com](http://WWW.Reseau-far.com))



SYNTHESE DES ECHANGES

Le séminaire international FAR s'est tenu à l'Institut des Régions Chaudes de Montpellier SupAgro. Le séminaire a réuni 128 personnes venant de 18 pays impliqués dans la rénovation des dispositifs de formation et d'insertion agricole et rural.

Introduction

La rénovation des dispositifs nationaux de FAR est bien engagée dans un nombre croissant de pays, leurs stratégies d'intervention étant pour la plupart d'entre eux clairement posées, en ligne avec les stratégies nationales de développement agricole et rural. Une des questions majeures, souvent posée lors des rencontres du Réseau FAR : **dans un contexte de décentralisation, comment faciliter l'ancrage de ces dispositifs de formation dans leurs territoires de manière durable ?**

Les territoires prennent une importance stratégique dans les domaines sociaux, économiques et politiques. La décentralisation, qu'elle soit effective ou émergente, confère aux Régions une responsabilité majeure dans la définition et la mise en œuvre des politiques au niveau local, pour la préservation de la cohésion des territoires et la conduite de coopérations entre différents niveaux infrarégionaux. Les Régions, en lien avec ces fonctions plurielles, ont également une responsabilité financière centrale dans la gestion de budgets de plus en plus décentralisés.

Fortes de ces responsabilités, les Régions sont désormais incitées à se doter d'outils de planification territoriale et à élaborer en lien avec les Services déconcentrés de l'État et les acteurs socioprofessionnels leurs propres politiques alimentaire et de développement agricole local, opérationnalisés par des programmes régionaux de

développement dédiés à l'économie rurale, à l'insertion et à l'emploi des jeunes, à la formation continue des actifs ou encore à l'entrepreneuriat. Plus proches des réalités du terrain et davantage exposés aux problématiques du développement, les exécutifs régionaux deviennent, de fait, des alliés dans la réforme de l'État et la conduite des politiques sectorielles (agriculture, élevage, pêche, développement rural) ; les collectivités locales se voient transférer des compétences et des moyens qui impactent les dispositifs de la FAR dans leurs orientations stratégiques et leurs actions. Cette reconfiguration des territoires rend plus visible l'interdépendance des acteurs du territoire et la nécessité de penser un « projet de territoire » global et inclusif.

Ces processus de décentralisation appellent à un meilleur alignement des programmes des établissements de FAR avec les spécificités, opportunités et priorités de leur région. Parmi celles-ci, on peut compter les systèmes de production agricoles et agro-alimentaires, les dispositifs institutionnels, les politiques de développement local, les dynamiques privées de développement agricole, les particularités environnementales et culturelles. À terme, cet alignement est à même d'améliorer les opportunités professionnelles pour les personnes formées et les possibilités de financement durable pour les établissements. Un aspect important de cette adéquation est le renforcement des capacités des personnels locaux chargés de mettre en œuvre la politique de décentralisation pour améliorer leurs compétences, notamment en matière de planification, de gestion et de recherche de financement et d'animation de partenariats et d'animation de processus continus d'adaptation des dispositifs de formation aux évolutions du contexte local.

Problématique traitée par le séminaire

La reconfiguration de la FAR pour un meilleur ancrage territorial soulève une question importante : que signifie être acteur de la formation agricole et rurale ? Il s'agit de tout un « savoir-agir », valorisant la posture d'acteur en l'impliquant dans des fonctions d'intermédiation. Cette fonction d'intermédiation est importante dans le sens où elle est la base de la construction d'une offre de formation en relation avec les besoins des territoires, l'insertion des personnes dans l'emploi et la demande de compétences. C'est une relation complexe qui, pour s'inscrire comme catalyseur d'un projet de territoire, exige une bonne compréhension à la fois des besoins ou de la demande, en formation, mais également des représentations, des attentes et de leurs accompagnements dans leur évolution à court, moyen et long terme.



L'intermédiation, plus particulièrement au niveau local, favorise la construction d'un dialogue permanent et de mise en proximité avec les institutions formelles et informelles, de manière à établir des rapports de confiance entre les acteurs privés, les entreprises et les acteurs publics chargés de concevoir et de financer la formation agricole et rurale.

En effet, c'est bien à cette échelle locale que les demandes en formation s'expriment, que les stratégies de développement ont vocation à être discutées et que, dans le même temps, les services déconcentrés ont à animer/conduire l'action publique dans les domaines que l'État a en responsabilité. C'est enfin à cette échelle que les

opportunités d'installation, d'aménagement, d'innovation ou d'emploi se révèlent et se construisent.

Les pouvoirs exécutifs locaux sont donc solidairement saisis des grands enjeux des territoires ruraux que sont l'insertion et l'emploi, l'éducation et la formation, la jeunesse et le développement économique, la production durable de biens alimentaires et l'amélioration des moyens d'existence, etc. Toutes ces problématiques préoccupent également les élus des organisations professionnelles agricoles et des collectivités territoriales, comme les responsables des dispositifs de FAR. À ce titre, il semble opportun de réfléchir sur comment la

territorialisation des politiques d'emploi et de formation professionnelle est au service d'une construction sociale et stratégique, porteuse d'un projet de territoire inclusif et durable, tourné vers l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et le développement de l'économie rurale.

On voit clairement, à l'énoncé de ces défis majeurs, que les dispositifs régionaux de formation professionnelle agricole porteront une responsabilité conjointe croissante dans la définition, la planification et la mise en œuvre de politiques de développement local, notamment sur les questions d'emploi, de formation professionnelle, d'entrepreneuriat ou de renforcement des entreprises agricoles et para-agricoles.

La construction des politiques en question s'appuiera plus systématiquement sur un pilier « ressources humaines », porteur d'innovations sociales, de promotion des emplois et des qualifications. À l'inverse, les autorités locales et les acteurs concernés auront à mettre en place les mécanismes de concertation et de délibération appropriés, permettant de construire et de programmer l'offre territoriale de formation et de piloter son exécution. Cette responsabilité d'action nécessite un état des lieux précis de la demande économique et sociale locale en matière de formation diplômante, de formation qualifiante, et d'accompagnement à l'installation.

Les objectifs du séminaire étaient donc de :

- Développer un langage commun sur la territorialisation des dispositifs de la FAR ;
- Expliciter les différents niveaux auquel l'ancrage de la FAR peut se faire selon les situations nationales ;
- Définir, dans une logique de partenariat et du point de vue des collectivités, les différentes formes d'organisation et de financement envisageable pour cet ancrage ;
- Définir une grille d'analyse (outils et méthodes) aidant à guider la construction au suivi et la pérennisation d'une offre territoriale de formation adaptée à la demande locale.

Principaux résultats

L'expérience des pays – Le Cameroun

Depuis 2008, le gouvernement camerounais est engagé dans la rénovation de son dispositif de formation et d'insertion professionnelle agropastorale et halieutique à travers le programme AFOP. Ce programme, placé sous la tutelle conjointe du MINADER et du MINEPIA et principalement financé par les fonds issus du C2D, a pour objectif d'améliorer la qualification professionnelle des acteurs de développement agricole et rural et une meilleure insertion professionnelle des jeunes formés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches.



Dans cette perspective, sept axes de rénovation ont été mis en œuvre, à savoir l'élaboration de nouveaux contenus de formation portés par les référentiels de métiers, la rénovation pédagogique, le recyclage des acteurs en charge du pilotage et de l'animation du dispositif, l'équipement didactique et pédagogique des structures de formation, la construction et la réhabilitation des infrastructures périphériques, l'amélioration de la gouvernance des structures de formation et le développement d'un dispositif d'accompagnement des jeunes formés à leur insertion.



À ce jour, 101 structures de formation composées des centres et des écoles publiques et privées ont été rénovées. S'agissant spécifiquement des centres de formation, leur enrôlement dans le dispositif a permis de former jusqu'ici 3063 jeunes au métier d'Exploitant Agricole (EA), 70 au métier de Maître Pêcheur (MP) et plus de 7000 producteurs en activités. Et depuis le lancement de l'accompagnement des jeunes à l'installation en 2014, 1388 jeunes ont déjà bénéficié de l'appui à l'installation.

En termes d'effets des installations dans les territoires, plus de 2 483 emplois directs et indirects ont été créés. L'étude sur l'économie de la formation réalisée sur un échantillon de 900 jeunes installés a révélé qu'au 31 décembre 2015, la richesse créée par les exploitations mises en œuvre par ces jeunes était de 870 215 000 FCFA. Cette étude a par ailleurs conclu que le dispositif est économiquement viable et qu'il faut trois ans à un jeune installé pour avoir le retour sur investissement.

Co-construit avec les acteurs locaux, ce processus de rénovation place les territoires au cœur de la dynamique de formation et d'insertion des jeunes. En effet, le choix de développer une formation professionnelle adaptée à la demande sociale et économique des territoires afin que les structures de formation soient de véritables outils de développement de leur territoire a nécessité l'implication des acteurs locaux dans les processus de conception, de pilotage et d'animation du dispositif rénové de formation et d'insertion professionnelle agropastorales et halieutiques.

Pour améliorer l'ancrage territorial des structures de formation et la prise en compte de la demande locale, les acteurs du territoire ont été impliqués dans la co-gestion et la co-animation des structures de formation pour : (i) participer à l'autonomisation des structures de formation, (ii) fournir des situations pédagogiques nécessaires à la formation, (iii) fournir aux structures de formation des intervenants (iv) offrir des conditions qui facilitent l'installation des jeunes formés et (v) contribuer au financement de la formation et de l'insertion. Ces acteurs du territoire se recrutent parmi les Maires, les Autorités traditionnelles et confessionnelles, les représentants des Organisations des Producteurs (OP), les parents d'apprenants, les représentants des établissements de micro finance, les référents/maitres de stage, etc.

En ce qui concerne l'autonomisation des structures de formation, le pouvoir de décision des acteurs locaux sur l'orientation des activités et le fonctionnement des centres et des écoles de formation a été renforcé. En effet, ces acteurs participent à la définition de la vision des centres de formation en cohérence avec la vision prospective de développement de leur territoire. Ils participent à la programmation, à la gestion et au suivi des activités des structures de formation. Ils ont également un rôle de représentation de la structure de formation.

Les territoires en tant que « fournisseurs » d'intervenants et de situations pédagogiques sont aujourd'hui de véritables supports pédagogiques pour les formations. Ceci a été rendu possible par le développement de nouvelles modalités de formation telles que l'alternance en ce qui concerne la formation des EA (exploitants agricoles), et la mise en stage pour ce qui est des autres parcours. Avec ces nouvelles modalités, les familles et les professionnels - appelés référents ou maitres de stage selon les parcours - co-animent les formations avec les moniteurs de centre. À ce titre ils accueillent et hébergent les apprenants pendant les phases de formation en milieu socioprofessionnel, les accompagnent dans la construction et l'évaluation des capacités prévues dans le référentiel ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet d'insertion.

Les territoires ont également la mission d'offrir les conditions qui facilitent l'installation des jeunes formés. Il s'agit spécifiquement pour les territoires de faciliter l'insertion socio-culturelle des jeunes formés et installés et de leur fournir les services de base nécessaires à leur épanouissement en milieu rural. Enfin les territoires contribuent actuellement au financement de la formation et de l'insertion des jeunes dans les territoires. Cet appui peut prendre plusieurs formes et porte très souvent sur la mise à disposition du foncier, l'appui en intrants

pour le démarrage du projet, ou encore, la prise en charge des apprenants notamment pendant les phases de formation en milieu socio-professionnel.

Comment les territoires ont été mobilisés et portés en capacité pour assurer ces fonctions ?

Le renforcement des missions des structures de formation en matière de gouvernance, de contribution à l'action de formation et de fourniture des conditions d'insertion a été réalisé à travers l'élaboration des textes réglementaires définissant à titre expérimental les missions et le fonctionnement des structures de formation. Ces textes ont entre autres institué les conseils de gestion/conseil d'administration comme organes d'orientation et de pilotage des structures de formation. C'est à travers ces organes que les acteurs du territoire sont impliqués dans la gouvernance des structures de formation. Cette implication a nécessité le développement de nouveaux outils de dialogue entre l'État, les structures de formation et les territoires. C'est ainsi que les structures de formation ont été accompagnées avec les acteurs du territoire à l'élaboration des projets d'établissement, véritable outil de dialogue entre les structures de formation et l'État à travers le programme AFOP. C'est au cours du processus d'élaboration du projet d'établissement que les acteurs du territoire participent à la définition de la vision et des activités des structures de formation.

De plus, la mission d'accompagnement à l'insertion des jeunes formés dans les centres est renforcée par un sous dispositif d'appui à l'installation. Il comprend les commissions territoriales et les commissions financières qui sont les instances à travers lesquelles les acteurs locaux participent à la validation de la viabilité technique, économique, sociale, et environnementale des projets d'insertion des jeunes formés.

À ce jour, le dispositif comporte 101 conseils de gestion/conseils d'administration, 42 commissions territoriales, 10 commissions financières, 1 846 référents et 984 maîtres de stages.

Leçons tirées et défis que pose l'ancrage territorial des structures de formation.

L'autonomisation des structures de formation voulue à travers l'implication des acteurs locaux dans la cogestion des centres et écoles nécessite une réelle volonté de la part des pouvoirs publics. En effet, si les acteurs locaux impliqués dans la co-gestion et la co-animation des structures de formation n'ont pas un réel pouvoir de décision en termes d'orientation des activités et de définition des offres de formation des centres, ces structures de formations cesseront d'être des outils de développement de leur territoire et perdront ainsi leur pertinence. D'où la nécessité d'une réelle volonté de la part de l'État à co-gérer avec les territoires les structures de formation. Cette volonté se traduirait par la définition des périmètres de responsabilité des uns et des autres et l'institutionnalisation des organes de co-gestion.

Par ailleurs, certaines structures de formation ont un territoire d'influence qui regroupe plusieurs unités administratives et traditionnelles. Cette situation rend difficile la représentativité de toutes les unités administratives et traditionnelles du territoire de la structure de formation dans les organes de gouvernance. Il semble donc nécessaire d'imaginer des formes innovantes de rotation de la représentativité au sein des conseils de gestion ainsi que des mécanismes de restitution des résolutions desdits conseils par les représentants auprès de leurs pairs.

Le choix de s'appuyer sur les territoires comme support pédagogique en termes de fournisseur d'intervenants et de situations pédagogiques a également révélé quelques insuffisances qu'il convient de souligner ici.

En effet, certains territoires sont pauvres en certaines situations pédagogiques qu'il convient de combler par la mise en place d'ateliers pédagogiques adaptés au sein des structures de formation.

De même, certains référents et maîtres de stage présentent des lacunes dans certains domaines de compétences tels que la transformation et la gestion de l'exploitation qui ne leur permettent pas d'outiller les apprenants dans ces domaines pendant les phases de formation en milieu socioprofessionnel. Il est alors important de former les référents sur ces thématiques spécifiques afin que ceux-ci participent intégralement à la formation des jeunes qu'ils reçoivent dans leurs exploitations.

Par ailleurs, l'installation des jeunes formés a créé une réelle dynamique de développement au niveau des territoires leur apportant de nouveaux défis.

En effet, les jeunes insérés dans les territoires d'implantation des centres de formation sont des vecteurs de l'attractivité du métier d'exploitant agricole et diffusent des techniques et savoirs nouveaux dans le milieu. Ils constituent à eux seuls la démonstration de la possibilité de gagner sa vie par l'activité agricole. Ces effets sur le territoire ont une dimension spontanée (externalité positive du dispositif) qu'il convient aujourd'hui d'accompagner, d'intensifier et de piloter.

Le défi aujourd'hui pour les territoires est donc d'accompagner cette dynamique de structuration initiée par les jeunes. De même, les jeunes formés font face aux contraintes relatives à l'accès au foncier pour agrandir leur exploitation ainsi qu'à l'accès au marché financier pour relancer leurs activités après la première subvention « coup de pouce ». Tels sont les nouveaux défis que l'installation des jeunes posent aux territoires et pour lesquels les capacités de ces derniers à accompagner durablement la dynamique d'installation des jeunes constituent un enjeu majeur.

L'expérience des pays – Madagascar

Une étude réalisée, sous la conduite du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, en 2007 – 2008, a permis de faire le point sur l'ensemble des problématiques liées à la Formation Professionnelle Agricole et rurale, et de formuler un ensemble d'orientations stratégiques. Ce diagnostic a débouché sur la création d'une Association professionnelle (FARMADA), et l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) dont le but est précisément la rénovation des dispositifs de FAR.



Face à la croissance démographique et aux inégalités d'implantations des organisations de la FAR dans les territoires, la SNFAR relève qu'il est « nécessaire de conforter l'environnement économique des exploitations et des entreprises, dans une logique d'aménagement équilibré du territoire régional, tout en favorisant l'emploi en milieu rural ». La stratégie d'intervention des institutions de la FAR est ainsi tracée : meilleur ancrage des organisations dans leurs territoires et répartition plus équilibrée, avec notamment la création de Conseils régionaux de la FAR.

Parallèlement aux opérateurs internationaux (ONG's actives dans la formation agricole) le pays bénéficie également d'un projet important (FORMAPROD) financé par le FIDA dont le but est de contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et l'augmentation des revenus des exploitations agricoles familiales, par la formation professionnelle des jeunes ruraux. Des actions ont déjà été entreprises et d'autres sont en cours. Les objectifs quantitatifs sont ambitieux : 100 000 projets professionnels développés par des jeunes, 1500 nouveaux techniciens, 55 centres de formation, et formation continue de professionnels en exercice. Ils portent autant sur la formation de jeunes ruraux que la création de nouvelles exploitations agricoles familiales et de nouveaux dispositifs FAR.

L'expérience des pays – Le Maroc



Dans la phase actuelle le Plan Maroc Vert a pour stratégie d'inscrire l'agriculture marocaine dans une évolution adaptée aux spécificités des territoires avec pour préoccupation majeure de valoriser les potentialités et d'optimiser les marges de progrès. Cette ambition stratégique ne se limite pas aux évolutions des techniques, même si elles sont très importantes dans la structuration de la modernisation agricole. Aujourd'hui, il est important d'avoir une attention toute particulière au développement des compétences et la maîtrise des techniques. L'humain est sans nul doute la ressource déterminante pour la

modernisation du secteur agricole.

Afin d'accompagner les innovations sociales inhérentes aux ressources humaines, le pilier II du Plan Maroc Vert, intègre les questions de la formation agricole et rurale, du renforcement de capacités et de l'emploi comme pierre angulaire de la modernisation de l'agriculture. En effet, les enjeux liés au développement agricole et rural (croissance démographique, urbanisation rapide, aléas climatiques, intégration dans le marché mondial, responsabilisation des producteurs, etc.) font que le secteur agricole doit intégrer la culture de la compétence, de la performance, si l'on souhaite être des acteurs durables dans le jeu des mutations internationales. Cette mise en œuvre, qui doit être pratique et pragmatique, passe inévitablement par la formation professionnelle en milieu rural, car c'est là que réside le potentiel d'optimisation du secteur agricole, c'est là aussi que le défi démographique se trouve.

Au Maroc, la formation agricole et rurale est construite dans une perspective d'ancrage territorial, mais aussi d'interaction des compétences entre les territoires par la mise en place d'un réseau géographique et thématique des établissements. Les fondements de la FAR évoluent en permanence afin de répondre à trois exigences : les besoins du secteur agricole et agroalimentaire, les besoins du marché et la demande des agricultures familiales et des ménages ruraux. Faire le lien entre ces trois exigences est déterminant dans le développement des territoires ruraux. Cela passe une offre de formation adaptée aux contextes agro écologiques, aux systèmes de production et aux enjeux du développement local.

Le Plan Maroc Vert et son pilier 2 ont donné lieu à une réorientation de la stratégie de FAR au Maroc, qui se concentre sur les enjeux suivants :

- S'assurer de l'adéquation de l'offre en formation et en recherche avec les besoins/demandes induits par les territoires sous les actions structurantes du PMV ;
- Garantir un transfert de compétences et de savoirs qui répondent aux demandes des agriculteurs sur les territoires ;
- Associer les professionnels au fonctionnement, à la gestion et au financement du dispositif en tenant compte de la spécificité des filières sur les territoires ;
- Favoriser l'intégration de l'ensemble des acteurs du territoire concerné par la formation, l'insertion et la recherche.

Pour répondre à ces enjeux, la nouvelle stratégie de FAR se lance les objectifs suivants d'ici 2020 :

- Augmenter les effectifs, tant en termes de lauréats (atteindre un effectif de 100.000 lauréats en 2020), qu'en termes de capacité d'accueil du réseau d'établissements en nombre de places pédagogiques (de 4

830 actuellement à 8 860 en 2020), ou encore d'augmenter l'effectif de personnel formateur, en ETP, de 280 actuellement à 1260 en 2020 ;

- Réaliser un programme de mise à niveau, d'extension et de nouvelles constructions des centres de formation selon une présence sur les territoires en réseaux de compétences géographiques et thématiques ;
- Transfert de compétences et de moyens de l'État vers l'interprofession.

Par ce rapide état des lieux, nous pouvons voir les ambitions stratégiques du plan de formation et de développement de masse des agriculteurs qui s'inscrivent dans la nouvelle vision du PMV mise en œuvre par le schéma directeur de la formation professionnelle agricole au Maroc.

L'expérience des pays – Le Sénégal



Au Sénégal, le point de départ de la rénovation des dispositifs de la FAR a été donné en 1999 par l'initiation d'une stratégie nationale de formation agricole et rurale (« former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale »). L'objectif de la stratégie vise une meilleure coordination entre les dispositifs privés et publics et entre niveaux nationaux, régionaux et locaux. Un accent particulier est mis sur le rôle que doit jouer la formation dans l'aménagement du territoire.

Le Sénégal a une longue expérience en matière de décentralisation, de l'élargissement du statut de commune de plein exercice à l'ensemble des communes en 1960, au Code des collectivités locales en 1966, et à la création des communautés rurales en 1972. En 1996, la Région a été érigée en collectivité locale, avec transfert des compétences de neuf domaines de l'État central aux collectivités locales que sont les régions, les communes et les communautés rurales : Environnement et gestion des ressources naturelles ; santé, population et action sociale ; jeunesse, sport et loisirs ; culture ; éducation, alphabétisation et promotion des langues nationales ; planification ; aménagement du Territoire ; urbanisme et Habitat. Enfin, en 2013 l'Acte III de la décentralisation exprime la vision suivante: « Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022 », avec une départementalisation, communalisation intégrale, suppression des régions, et création de pôles territoriaux. Désormais 5 pôles territoriaux et 6 zones agro-écologiques existent.

La même démarche politique volontariste a été adoptée depuis les années 80 pour promouvoir l'emploi des jeunes. L'opération « maitrisards » dans les années 80 visait à permettre aux diplômés chômeurs d'accéder à l'emploi, elle a largement échoué. Adoptée en 2010, la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) vise à créer près de 730 000 emplois en 5 ans, productifs, stables. Un dispositif incitatif a été mis en place.

- L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) a pour but de financer les projets bancables ;
- Création de fermes « Natangue » ou abondance par l'Agence pour l'Insertion et le Développement Agricole (ANIDA) ;
- Fonds de Formation Professionnelle pour la Compétitivité et l'Employabilité (FFPCE) avec des clusters en aviculture, horticulture et tourisme ;
- Mise en place des bureaux d'insertions et de relation avec les entreprises dans les structures de formation.

Face à ces politiques, les dispositifs de formation agricole sénégalais, qu'ils soient publics ou privés, ont du mal à relever le défi de l'ancrage territorial. Car ils sont :

- fragmentés entre plusieurs ministères de tutelle et inégalement répartis dans les différents territoires ;
- cloisonnés : pas de relations entre les établissements de niveaux différents ;
- isolés par rapport à l'ensemble du dispositif éducatif : pas de prise en compte des données quantitatives du dispositif d'enseignement général en amont du dispositif d'enseignement agricole ;
- sans grande relation institutionnalisée avec la demande, et avec une faiblesse des formations professionnelles des producteurs/trices ;
- attributaires d'allocations budgétaires sans rapport avec l'importance économique et sociale du secteur agricole ;
- caractérisés par de faibles effectifs et de capacité d'accueil ;
- caractérisés par un effectif du supérieur nettement plus important ;

L'adoption de l'Approche par les Compétences par le ministère de la Formation Professionnelle comme démarche pédagogique est une bonne initiative, mais son impact est limité par l'étroitesse du marché du travail.

L'expérience des pays – La France



Un exemple typique est l'ancrage territorial du lycée agricole en France: comment le lycée agricole s'approprié-t-il son territoire, pour contribuer à façonner chez l'apprenant un fort sentiment d'appartenance territoriale, qui lui permet de mieux appréhender la complexité et d'intégrer les notions et concepts propres au développement durable ? Il s'agit là d'une réflexion sur la spécificité et la configuration de l'enseignement agricole sur son territoire d'ancrage, favorisé par les projets éducatifs qui s'appuient sur des pédagogies actives.

Un état des lieux : quelles sont les spécificités et les évolutions de l'enseignement agricole ? Pourquoi l'enseignement agricole est-il si souvent présenté comme si particulier, voire atypique ? Ce questionnement de départ renvoie à un enjeu : l'« éducation au territoire », appréhendée comme support privilégié de la construction de la connaissance et d'une citoyenneté active. Il s'avère que, depuis son origine, l'enseignement agricole a forgé son identité sur la singularité et le caractère innovant des démarches pédagogiques, ainsi que sur son ancrage territorial si caractéristique. Historiquement, il s'est focalisé sur la production agricole, puis a été amené à traiter, ces dernières années, d'objets complexes en développant une approche plus environnementale et socioculturelle de l'espace et en recourant, par exemple, à l'analyse systémique. Dès lors, des démarches pédagogiques singulières et innovantes ont été mises en œuvre depuis les années 1960, l'enseignement agricole jouant, en particulier, un rôle de précurseur en créant, en 1965, une discipline qui lui est propre (il n'y a pas d'équivalent dans l'Éducation Nationale) : l'éducation socioculturelle. Celle-ci, s'inspirant des pratiques de l'éducation populaire et de la pédagogie de l'École nouvelle, permet d'introduire dans la formation des élèves « des matières visant moins à l'acquisition de connaissances qu'à l'épanouissement de l'être. L'apprentissage de la démocratie et de la responsabilité est favorisé par la participation à la vie de l'Association sportive et culturelle de l'établissement et aux travaux des différents conseils. L'ouverture à des réalités sociales et culturelles diverses est réalisée lors d'études du milieu naturel et humain et à l'occasion des visites et stages prévus dans les cycles de formation », comme le précisent les instructions officielles.

Les principales conclusions



À travers les présentations des expériences des pays, aussi bien que des exposés introductifs et des travaux en ateliers thématiques, le séminaire a permis de tirer des conclusions, qui sont résumées ici.

Ancrer les dispositifs de la FAR dans leur territoire

1. **Mise en place d'instances de concertation et de pilotage**
 - Pour associer la société civile, les professionnels, les élus en tant qu'acteurs dans tout le processus de formation (depuis l'analyse des besoins jusqu'à l'insertion) ;
 - Mettre en place une instance territoriale de concertation et de décision qui associe les acteurs territoriaux dans la définition du projet du CFAR : carte de formation, installation et insertion des jeunes, formation et accompagnement continus des agriculteurs ;
 - Pour recueillir éventuellement des financements ou des partenariats pour la formation ;
 - Pour être au plus près des besoins du territoire ;
 - Être aussi présent comme professionnels de la formation dans les instances des autres organismes présents sur le territoire ;
 - Mode de gestion totalement transparent de l'argent public ;
 - Le projet d'établissement peut être aussi l'outil et le lieu d'une telle gouvernance.
2. **Nécessité de diagnostic de territoire partagé et ciblé** (économique, social, environnemental...) pour analyser les besoins en formation ;
3. **Articulation toujours nécessaire avec les niveaux stratégiques supérieurs** (région, état, international) ;
4. **Posture à adopter par les centres de formation et les formateurs**
 - a. Initiateur, pilote ou médiateur selon la situation ;
 - b. Intervenir en réponse à l'initiative d'une collectivité, OPA, interprofession, etc. ;
 - c. Toujours rester en prise si possible avec la recherche et le développement ainsi qu'avec le monde professionnel ;
 - d. **Compétences des formateurs** : garantes de la qualité et de l'efficacité de la formation
 - i. En pédagogie pour la qualité des formations (alternance, approche compétences/capacités, ingénierie pédagogique des référentiels nationaux) ;
 - ii. **En ingénierie de formation** pour analyser les besoins (étude d'opportunité...) ;
 - iii. En veille (pour alerter les acteurs) sur les évolutions, l'innovation, la recherche... ;
 - e. Capable de remettre en question sa posture de « sachant » ;

- f. Recruter des personnes aux parcours divers que l'on va former à la pédagogie ;
 - g. Réfléchir à la **gestion des compétences** de formateurs... ;
 - h. Assurer une **continuité professionnelle pour les** formateurs (traitement salarial, plan de carrière et de reconnaissance professionnelle) ;
 - i. Mettre en place des **compétences en accompagnement** de montage et expertises techniques complémentaires pour l'élaboration et le suivi des projets des jeunes ;
 - j. **Former les agents d'appuis-conseils** au niveau des centres sur des curricula précis (ex-conseillers agricoles) ;
 - k. **Former des élus locaux** dans la gestion, pour le pilotage et l'animation des dispositifs ;
5. **Diversité et complémentarité** des types d'organismes de formation (étatiques, associatifs, professionnels, ...) et des modalités pédagogiques pour viser l'efficacité avec une diversité de publics ;
 6. **Nécessité de garantir la reconnaissance nationale** des formations ;
 7. **Volet foncier** : nécessité d'initiatives politiques locales pour la sécurisation foncière, accompagnement à l'installation dans un contexte socio-professionnel donné.

Ancrer les dispositifs d'insertion des jeunes formés dans leurs territoires

1. **Précaution à prendre** : Quand on parle d'insertion professionnelle, il peut s'agir d'auto emploi, de reprise d'exploitation, de salariat (mise en relation avec des offres d'emplois). Chaque schéma mobilise des outils spécifiques d'accompagnement, mais les opportunités de salariat en zone rurale sont plus faibles ... et concentre notre attention.
2. **Travailler à un processus d'implication/intégration des acteurs du territoire** : Un processus d'insertion est forcément partenarial, impliquant/nécessitant l'adhésion d'acteurs du territoire, de la famille, des autorités locales et acteurs privés (OP, IMF, Centres de formation...). Les acteurs clés de l'insertion dans le territoire peuvent être :
 - Des structures d'accompagnement ;
 - Des agences de l'emploi ;
 - Des ONG's ;
 - Des projets ;
 - Un centre de formation ;
 - Une OP.
3. **Avoir une réflexion sur les étapes à suivre pour accompagner l'insertion** : Le phasage de l'accompagnement est varié et itératif :
 - Orientation ;
 - Formalisation du projet ;
 - Validation ;
 - Mise en œuvre ;
 - Suivi évaluation et réorientation...et communication (effet tache d'huile).

Il faut tenir compte des différents profils à insérer, ce qui demande un processus individualisé de l'insertion et exige une bonne connaissance des acteurs et projets sur et du territoire dans une perspective de construction et de formalisation d'un espace de concertation. C'est par la rencontre et la connaissance des initiatives et projets du territoire qu'une grille d'analyse de la demande sera pertinente. Cette grille « globale » sera validée avec les acteurs du territoire avec une mise à jour permanente et en fonction des opportunités.

4. **Accès aux financements** : Un processus d'insertion doit être accompagné par un levier financier : contractualisation (contrat de confiance), prêt, subvention, prix, participation du jeune, du territoire. Mais ce levier passe forcément par un cadre de validation (commission).
5. **... Mais l'insertion ne se limite pas aux financements** : Il y aura peu d'effet si le processus n'est pas accompagné par une implication de l'Etat notamment (foncier, conseil agricole, accès aux intrants, mobilisation des ressources locales). Des projets/ programmes peuvent s'entre choquer s'ils arrivent avec leurs batteries de méthodes et d'indicateurs propres (pertinence de l'action de développement).
6. **Facteurs qui favorisent l'insertion** : Un processus d'insertion est indissociable d'un processus de formation / accompagnement. Dans le contexte de la FAR, l'élaboration du projet d'insertion démarre pendant/grâce à la formation ...et même en amont (recrutement des publics). Il s'agit d'un processus assez long dont l'acteur transverse reste le territoire et qui se focalise sur le projet du jeune.

Recommandations

Recommandations générales

1. Chercher à croiser les financements des filières existants avec des objectifs de développement de l'agriculture familiale ;
2. Faire du lobbying dans les lieux où se décident les politiques économiques et la fiscalité décentralisée (mais aussi nationale) pour expliquer la nécessité des financements de la formation en accompagnement des projets de développement (par des plaidoyers, des études, de l'innovation ...) ;
3. Multiplier les sources de financement à tous les niveaux de territoire. Le contexte est maintenant plus favorable à l'agriculture et à l'intérêt de son développement pour les intérêts du pays ;
4. Réfléchir à la place et responsabilité des jeunes insérés dans le processus de développement territorial ;

Proposition de feuille de route pour le Réseau FAR :

1. Initier et faciliter réflexions et études sur les expériences de territorialisation de la FAR dans le monde, et partager les résultats ;
2. Organiser des réflexions et des études en lien avec les recommandations notamment sur le financement de la formation;
3. Capitaliser et partager les expériences en cours sur le suivi de l'insertion ;
4. Appuyer les plaidoyers des réseaux FAR nationaux et des acteurs au niveau pays pour l'amélioration du financement de la FAR et de la question de la fiscalité;
5. Favoriser les échanges d'expériences entre les territoires dans le réseau ;
6. Atteler les dispositifs de formation et d'insertion ;
7. Faciliter le partage des futures expériences.

Liste des participants et tous les PPT se trouvent logés sur le site : www.reseau-far.com